



# Procès-Verbal du conseil municipal

## Séance du 20 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION : 13/11/2025

DATE D’AFFICHAGE : 24/11/2025

### NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRÉSENTS : 14

VOTANTS : 15

**Assistaient à la réunion :** Jean-Luc LEFEBVRE, Alain FOURNIER, Anne-Sophie MOREAU, Michel DEMEURE, Dominique REMY, Stéphane VITIGE, Marie-Christine POLLET, Jean-Gabriel DEPINYOY, Marianne KERRICH, Perrine PANAROTTO, Nicole DEWAILLY, Isabelle ROBION, Brigitte COLLET

**Excusés :** Laurent SCHOLART (donne pouvoir à Dominique REMY), Christelle VANHERSECKE

Secrétaire de séance :

**Secrétaire de séance :** Jean-Gabriel DEPINYOY

### Dans ce Procès-Verbal

|   |                                                                                                                      |   |
|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| 1 | COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL.....                                                                               | 1 |
| 2 | ACTUALITES INTERCOMMUNALES ..                                                                                        | 1 |
| 3 | DELEGATION EDUCATION, ENFANCE, JEUNESSE .....                                                                        | 2 |
| 4 | DELEGATION ACTION SOCIALE.....                                                                                       | 3 |
| 5 | DELEGATION AMENAGEMENT CADRE DE VIE .....                                                                            | 3 |
| 6 | DELEGATION FINANCE ET ADMINISTRATION .....                                                                           | 3 |
| 7 | DELEGATION ANIMATION DU VILLAGE .....                                                                                | 5 |
| 8 | LISTE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L’ARTICLE 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... | 5 |
| 9 | INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES.....                                                                                 | 5 |

## 1 Compte-rendu du Conseil Municipal

### 1.1 APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 16 OCTOBRE 2025

Monsieur le Maire sollicite l’avis des conseillers sur ce compte-rendu qui a été adressé peu après la réunion.

### 1.2 APPLICATION DES DECISIONS.

Monsieur le Maire informe le conseil que toutes les délibérations ont été envoyées au contrôle de légalité de la préfecture

## 2 Actualités intercommunales

### 2.1 INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Monsieur le Maire informe les élus des réunions intercommunales (dont la CCPC) :

**Mardi 21 octobre :** réunion de la commission 3 où nous avons validé les demande d’ALSH supplémentaires dans le CCPC ainsi que les tarifs 2026.

**Jeudi 23 octobre :** Point sur la ZAC et la zone en permaculture. Un porteur de projet doit s’installer d’ici la fin d’année.

**Lundi 3 Novembre :** Réunion de la CSPL pour point sur les concessions à Noréade, à EDF, au Chant de l’Eau (piscine) et sur les déchets.

**Lundi 10 Novembre :** Bureau et conférence des Maires : Point d’information sur le centre aquatique, définition de l’intérêt communautaire des étangs de pêche communaux.

**Lundi 17 novembre :** Conseil communautaire où nous avons échangé sur le Rapport d’Orientation Budgétaire 2026 et où nous avons voté pour notre demande de fonds de concours pour le pumptrack et pour la signature du bail à réaliser avec Mr Yann Lafolie sur les parcelles qui jouxtent la ZAC

### 2.2 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « REFECTION DE CHAUSSEE » (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d’un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées. Il précise que ce groupement permettra notamment : de réduire les charges financières, en raison d’économies d’échelle et de bénéficier des conseils et de l’expertise du bureau d’études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d’un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d’économies d’échelle.
- De bénéficier des conseils et de l’expertise du bureau d’études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Oui l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection de chaussées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

### 2.3 ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « REFECTION DES ABORDS DE CHAUSSEE » (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les élus que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif aux travaux de réfection des abords de chaussées. Il précise que ce groupement permettra notamment : de réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle et de bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux.

Considérant que la Communauté de Communes Pévèle Carembault a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussées.

Considérant que ce groupement permettra notamment :

- De réduire les charges financières, en raison d'économies d'échelle.
- De bénéficier des conseils et de l'expertise du bureau d'études voirie et infrastructure de la PEVELE CAREMBAULT pour la définition des besoins, la rédaction du bon de commande et le suivi des travaux

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT serait coordonnateur de ce groupement de commandes.

Et que la commission d'appel d'offres serait celle du coordonnateur.

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à la réfection des abords de chaussée
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer le marché

## 3 Délégation éducation, enfance, jeunesse

### 3.1 POINT SUR LE DERNIER CONSEIL D'ECOLE.

Monsieur le Maire fait un point sur le dernier conseil d'école où de nombreuses questions ont été abordées et notamment les difficultés d'organisation de la restauration scolaire lors de la rentrée scolaire et pendant deux semaines et les solutions mises en place. Les rythmes scolaires ont été abordés.

### 3.2 POINT SUR L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES.

Le Conseil Municipal des Jeunes a été installé le mardi 18 novembre. Les nouveaux élus, issus du vote des enfants du jeudi 13/11 sont : Loïs Buret, Océane Crepel, Arthur Smagghe et Lana Quivront. Le CMJ souhaite s'investir dans les animations de la commune.

### 3.3 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES « JEUNES POUSSSES » ET LA MEDIATHEQUE (POUR AVIS).

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention liant la médiathèque communale et l'association les jeunes pousses

Ladite convention est valable 2 ans et est renouvelable après un bilan de fonctionnement effectué conjointement par les 2 parties.

Monsieur le Maire demande la validation de cette convention aux membres du Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention et à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de l'appliquer.

## 4 Délégation action Sociale

### 4.1 POINT SUR LA COMMISSION SOCIALE.

Anne-Sophie Moreau, adjointe aux seniors, fait un point de la commission sociale et notamment les demandes de logements ainsi que les festivités de fin d'année.

La sortie du marché de Boël d'Arras est finalisée (28 participants). Une sortie au carnaval vénitien de Bruges (le 21 mars 2026) est à l'étude.

### 4.2 DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION DES AIDES INDIVIDUELLES (POUR AVIS).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a été sollicité par la Commission d'Aide Sociale pour l'octroi de 4 bons d'achat d'une valeur de 50 euros chacun pour une habitante de la Commune.

Ces bons sont valables dans le magasin SUPER U de Camphin-en Pévèle

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette demande

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

## 5 Délégation aménagement cadre de vie

### 5.1 POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS.

Michel Demeure, conseiller délégué aux travaux fait un point des travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal (réparation de la porte de l'église en cours, une partie de la toiture du calvaire a été changée, nouvelles chicanes posées rue de France pour la sécurité).

### 5.2 ADHESION VOLONTAIRE AU CDG59 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SAMBRE AVESNOIS (POUR AVIS).

Monsieur le Maire de WANNEHAIN expose que l'article L452-13 du code général de la fonction publique et l'article 2 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion prévoient que les communes et leurs établissements publics qui emploient moins de trois cent cinquante fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet « sont obligatoirement affiliés aux centres de gestion. Pour les communes, sont pris en compte les effectifs cumulés des fonctionnaires de la commune, du centre communal d'action sociale et, le cas échéant, de la caisse des écoles qui lui sont rattachés. »

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord à l'affiliation volontaire au CDG 59 du Syndicat mixte du SCOT de Sambre Avesnois à compter du 1er janvier 2026.

Avis du conseil : Favorable à l'unanimité.

## 6 Délégation finance et administration

### 6.1 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS (POUR AVIS)

Monsieur le Maire présente aux élus les demandes de subventions reçues des associations et notamment :

- La fondation de Pévèle pour 200€
- L'Harmonie de Bourghelles pour 400€
- L'UNC de Bachy Bourghelles Wannehain pour un montant de 820€ (320€ subvention de fonctionnement et 500€ pour la réalisation du drapeau de Wannehain).
- Le progrès pour un montant de 100€

Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers.

Après en avoir délibéré, avis du conseil municipal : Favorable à l'unanimité

### 6.2 POINT DE SITUATION RESSOURCES HUMAINES.

Monsieur le Maire informe les élus du départ au 01/01/2026 de l'ATSEM qui travaillait dans la classe de la directrice d l'école. Son poste a été proposé, et accepté, par une salariée du secteur « animation ». Nous sommes en recherche de sa remplaçante dans ce secteur.

**6.3 MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D'UN POSTE D'ANIMATEUR PERISCOLAIRE CREEE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE) PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (POUR AVIS)**

Par délibération du 26 Juin 2025, dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, le Conseil Municipal avait créée 2 emplois d'animateurs périscolaires.

Rappelons que le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ces contrats aidés sont réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ces contrats s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire suite au départ d'un agent (fonctionnaire placé en position de disponibilité) d'augmenter de 6heures la durée hebdomadaire d'un des deux contrats à compter du 1 Janvier 2026

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

- DECIDE d'accepter la demande de modification de la durée hebdomadaire de l'agent, à savoir 26 heures par semaines au lieu de 20 heures par semaine

Les autres termes du contrat restent inchangés.

**6.4 RETRAIT DE LA DELIBERATION 2025-09-25 6.3 RELATIVE A LA PROTECTION DES DONNEES (POUR AVIS).**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour LE RETRAIT de la délibération N° 2025-09-25\_6.3

En effet, la Communauté de Communes Pévèle Carembault s'est retirée de la convention relative à la protection des données. Cette convention n'est donc plus tripartite (CCPC/CDG59/Commune de WANNEHAIN) mais bipartite (CDG59/Commune de WANNEHAIN)

La convention bipartite fera l'objet d'une nouvelle délibération.

Après en avoir délibéré, avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité pour le retrait de la délibération N° 2025-09-25\_6.3

**6.5 CONVENTION BIPARTITE ENTRE LE CDG 59 ET LA COMMUNE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD (CDG 59) POUR UNE MISSION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES. (POUR AVIS).**

Considérant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données, entré en vigueur le **25 mai 2018** et imposant la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD ou DPO) dans les organismes publics ou autorités publiques traitant des données à caractère personnel,

La Commune de WANNEHAIN peut demander l'intervention du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord la mise à disposition d'un agent pour une mission de Délégué à la Protection des Données afin d'assurer la mise en conformité au RGPD de ses propres traitements de données à caractère personnel, par l'intermédiaire de son service Cre@tic.

Le DPD mis à disposition par le CDG 59 intervient dans le respect des obligations de discrétion, de secret professionnel et dans le cadre des missions telles que prévues au RGPD, dont :

- d'informer et de conseiller les responsables de la collectivité ainsi que ses agents dans le domaine des traitements de données à caractère personnel ;
- d'accompagner la réalisation de l'inventaire des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre,
- d'évaluer les pratiques et d'accompagner à la mise en place de procédures ;
- d'identifier les risques associés aux opérations de traitement et de proposer, à ce titre, des mesures techniques et organisationnelles de réduction de ces risques,
- d'établir une politique de protection des données personnelles et d'en vérifier le respect,
- de contribuer à la diffusion d'une culture Informatique et Libertés au sein de l'établissement,
- d'assurer, en lien avec l'établissement, la gestion des relations avec les usagers sur les questions de données à caractère personnel ;

- de coopérer avec la CNIL et être le point de contact de celle-ci.

Le DPD du CDG 59 sera obligatoirement associé de manière appropriée et en temps utile à tous les projets traitant des données à caractère personnel.

La Commune s'engage à nommer de son côté, un Référent Local qui est l'interlocuteur privilégié du DPD du CDG 59 et l'assiste dans ses missions.

Le CDG 59 assure un rôle de coordination administrative et technique du projet.

La mise à disposition du Délégué à la Protection des Données mutualisé est facturée par le CDG 59 sur la base d'un coût horaire de 50€ sur une facturation d'un accompagnement annuel.

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'autoriser Monsieur le Président/Maire à signer la convention entre le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et la commune de WANNEHAIN , relative à la mise à disposition d'un agent du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour une mission de Délégué à la Protection des Données, dont le projet est joint en annexe ; la convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les deux parties, pour une durée de trois ans et à défaut de dénonciation par l'une des parties, elle est renouvelée tacitement pour la même durée, dans la limite de deux renouvellements (*3 ans renouvelable deux fois*).
- D'autoriser Monsieur le Président/Maire à signer tous documents relatifs à la bonne exécution de la mission d'accompagnement sur la mise en conformité au RGPD ;
- D'inscrire les dépenses afférentes au budget.

Avis du Conseil Municipal : Favorable à l'unanimité

**Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2025-09-25\_6.3**

## 7 Délégation Animation du village

### 7.1 LES ACTIVITES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

|                                                          |                                                                   |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| <b>18 octobre</b> : Boom Halloween à la grange           | <b>8 novembre</b> : Braderie puériculture                         |
| <b>1<sup>er</sup> novembre</b> : Repair Cafe à la grange | <b>11 novembre</b> : Cérémonie de commémoration                   |
|                                                          | <b>14 novembre</b> : Soirée Mario Kart à la Médiathèque           |
|                                                          | <b>16 novembre</b> : Repas des aînés                              |
|                                                          | <b>18 novembre</b> : Installation du conseil municipal des jeunes |

### 7.2 LES ACTIVITES A VENIR.

**29 novembre** : Téléthon  
**4 décembre** : Voyage des aînés  
**5 décembre** : spectacle et goûter de l'APE  
**6 décembre** : Repair Cafe et préparation par le CMJ des décorations de Noël  
**13 décembre** : Marché de Noël de 10h à 18h et distribution des coquilles  
**18 janvier** : Vœux du Maire

## 8 Liste des décisions prises en application de l'article 2122-22 du code général des collectivités Territoriales

Néant

## 9 Informations/Questions diverses

Calendrier des réunions jusqu'à la fin du mandat : 12 février 2026 à 20h et 5 mars 2026 à 19h.

**Prochain conseil municipal : jeudi 18 décembre à 20h**  
**La séance est levée à 21h30**

